



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSignée QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Centre intergénérationnel le lundi 15 mai 2023, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

Lots projetés 6 576 667 et 6 576 668 du cadastre du Québec (223, rue des Alouettes)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- La création des lots 6 576 667 et 6 576 668 dont les superficies sont respectivement de 4 014.6 mètres carrés et 4 066.7 mètres carrés alors que l'article 5.4.1.1 du règlement de lotissement numéro 70-07 prescrit une superficie minimale de 6 000 mètres carrés.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 12 mai 2023, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :
urbanisme@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 28 avril 2023.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin



**CAPITALE DU PLEIN AIR
ET DE LA VILLÉGIATURE**
dans Les Appalaches

35, rue Principale Ouest, Adstock (QC) G0N 1S0
ADSTOCK.CA